

Image not found or type unknown



Ouverture d'un velux sur toiture :refus du voisin, que faire

Par **limandine**, le **22/04/2008** à **22:07**

le droit civil dit qu'il ne faut pas faire d'ouverture sur un mur à moins 1.9 metres de son voisin mais qu'en est il si c'est une ouverture de velux ?

LA DDE A DONNER SON ACCORD MAIS NOTRE HABITATION EST SEPARÉE DE CELLE DU VOISIN PAR UN CHEMIN DE PASSAGE QUI APPARTIENT AU VOISIN NOUS AVONS POSER UN VELUX QUI DONNE SUR LE CHEMIN DE PASSAGE MAIS LE VOISIN CITE L'ARTICLE 678 DU DROIT CIVIL QUE POUVONS NOUS FAIRE